



**RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 06 13**  
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 19 septembre 2024  
 (en application de la délibération du Conseil Communautaire  
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, Francine ZIMMERLIN (en remplacement de André COQUELIN), Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU.

**Excusés** : André COQUELIN, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

**Participait également sans voix délibérative** : Nathalie PONCET (en remplacement de Jean SOYER).

### Approbation d'avenants aux marchés de construction d'un hôtel d'entreprises

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction d'un hôtel d'entreprises dans la zone d'activités économiques du Vendéopôle de Saint Révérend, il a été nécessaire d'apporter des modifications, par ordre de service, à quatre lots pour la bonne réalisation de l'ouvrage. Certains de ces travaux sont induits par la résiliation du lot 8 « Métallerie », résilié pour faute du titulaire (fourniture et pose de 3 arceaux pour cycle par le titulaire du lot 1 « VRD » ; fourniture et pose de plaques de protection en bas des portes intérieures d'atelier par le titulaire du lot 9 « Menuiseries intérieures bois »).

Ces modifications d'un montant global de 2 151.84 € HT, sont détaillées ci-après :

Lot	Titulaire	Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant	Montant HT avenant	Montant du marché après avenants	% de variation par rapport au marché initial
1 : VRD - Aménagements extérieurs - Clôtures	GTP	179 401.31 €	n°2 : - Réalisation d'une tranchée, fourniture et pose d'un fourreau pour les panneaux solaires, suite à la demande de Vendée Energie. - Réalisation d'une finition en béton micro désactivé devant la porte d'entrée principale en lieu et place de la finition en enrobé prévue initialement au marché - Fourniture et pose de trois arceaux pour cycle - Suppression de 4 regards à grilles avaloirs	- 1 195.50 €	168 727.41 €	- 5,95 %
6 : Menuiseries extérieures aluminium	POTEREAU NEAU	53 404.00 €	n°2 : Fourniture et pose de bavettes extérieures de finition sur l'ensemble des fenêtres du bâtiment	1 400,00 €	54 804.00 €	2.62 %
9 : Menuiseries intérieures bois	LELAIS Agencement	20 196.48 €	n°3 : - Fourniture et pose d'une colonne composée de 5 étagères dans la tisanerie	1 199.32 €	22 827.39 €	13.03 %

			- Fourniture et pose de plaques de protection en bas des portes intérieures d'atelier suite à la résiliation du lot 8 « Métallerie » pour défaillance du titulaire GL Conception			
11 : Carrelages - Faïences	BARBEAU	2 244.44 €	n°2 : - Suppression du carrelage de sol dans les sanitaires afin de maintenir une finition du sol uniforme sur le bâtiment en béton quartzé - Fourniture et pose de faïence dans les sanitaires - Remplacement du tapis de sol d'entrée prévu au marché par un tapis de sol à la dimension du SAS	748.02 €	2 992.46 €	33.33 %

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 1 051 491.71 € HT à 1 056 446.67 € HT, soit une augmentation de 0,47 % des marchés de base.

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2, R.2194-7 et R.2194-8,**

**Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire du 15 juin 2023 attribuant l'ensemble des lots pour les travaux de construction d'un hôtel d'entreprises au Vendéopôle de Saint Révérend, et autorisant le Président à signer les marchés correspondants,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2024-03-11 du 21 mars 2024 approuvant la passation des avenants n° 1 pour l'ensemble des lots,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2024-05-28 du 25 juin 2024 approuvant notamment la passation de l'avenant n° 2 au lot 9,**

**Vu les marchés n° 2023-027 « Lot 1 : VRD - Aménagements extérieurs - Clôtures » notifié le 7 juillet 2023 à l'entreprise GTP, 2023-032 « Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium » notifié le 7 juillet 2023 à la société POTEREAU NEAU, 2023-035 « Lot 9 : Menuiseries intérieures bois » notifié le 7 juillet 2023 à la société LELAIS Agencement, 2023-037 « Lot 11 : Carrelages - Faïences » notifié le 7 juillet 2023 à l'entreprise BARBEAU,**

**Vu les crédits inscrits au Budget Annexe ZAE 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de – 1 195.50 € HT au lot 1 « VRD - Aménagements extérieurs - Clôtures » du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises, conclu avec la société GTP, représentant -5.95 % du marché de base (compris avenant 1) ;

**Article 2** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 1 400.00 € HT au lot 6 « Menuiseries extérieures aluminium » du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise POTEREAU NEAU, représentant + 2.62 % du marché de base ;

**Article 3** : d'approuver la passation d'un avenant n° 3, d'un montant de 1 199.32 € au lot 9 « Menuiseries intérieures bois » du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise LELAIS Agencement, représentant + 13.03 % du marché de base ;

**Article 4** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 748.02 € HT au lot 11 « Carrelages - Faïences » du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise BARBEAU, représentant 33.33 % du marché de base ;

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n° 2 aux lots 1, 6, et 11, et n° 3 au lot 9 du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises au Vendéopôle de Saint Révérend tels que décrits au rapport, et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Givrand, le 24 septembre 2024

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 SEP. 2024
- de la publication sur le site [www.pavssaintgilles.fr](http://www.pavssaintgilles.fr) le : 25 SEP. 2024

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*